

Première publication

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Antrik SA en liquidation, Genève**
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3. Date de la décision: 10.12.2003
4. Echéance de préavis des créances: **06.02.2004**
5. Adresse pour la déclaration des créances: Madeleine Wiedmer, liquidatrice, cours des Bastions 15, 1205 Genève
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: La société a l'intention de procéder à une répartition anticipée des actifs conformément à l'article 745 al. 3 CO.

Etude Delessert et Comte, Notaires
1204 Genève

(02056492)